

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 185.560.501 dinars, un actif net de 185.108.189 dinars et un bénéfice de la période de 3.001.713 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 29 Janvier 2025

Le Commissaire Aux Comptes

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	113 531 830	97 769 880
Obligations et valeurs assimilées		113 531 830	97 769 880
Placements monétaires et disponibilités		72 028 671	34 514 741
Placements monétaires	5	69 884 127	31 885 611
Disponibilités		2 144 544	2 629 130
Autres actifs	6	-	243
TOTAL ACTIF		185 560 501	132 284 864
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	418 864	163 301
Autres créditeurs divers	8	33 448	39 481
TOTAL PASSIF		452 312	202 782
ACTIF NET			
Capital	9	173 785 078	124 408 190
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		11 323 111	7 673 891
ACTIF NET		185 108 189	132 082 082
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		185 560 501	132 284 864

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>du 01/10/2024 au 31/12/2024</i>	<i>du 01/01/2024 au 31/12/2024</i>	<i>du 01/10/2023 au 31/12/2023</i>	<i>du 01/01/2023 au 31/12/2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>1 928 842</u>	<u>7 310 993</u>	<u>1 693 818</u>	<u>5 946 025</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 928 842	7 254 048	1 693 818	5 946 025
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	56 945	-	-
Revenus des placements monétaires	11	<u>896 538</u>	<u>2 416 490</u>	<u>392 681</u>	<u>1 043 990</u>
Revenus des prises en pension	12	<u>634 495</u>	<u>2 207 853</u>	<u>496 153</u>	<u>2 195 705</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>3 459 875</u>	<u>11 935 336</u>	<u>2 582 652</u>	<u>9 185 720</u>
Charges de gestion des placements	13	<u>(418 864)</u>	<u>(1 461 352)</u>	<u>(328 052)</u>	<u>(1 174 592)</u>
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>3 041 011</u>	<u>10 473 984</u>	<u>2 254 600</u>	<u>8 011 128</u>
Autres charges	14	<u>(59 588)</u>	<u>(214 280)</u>	<u>(45 704)</u>	<u>(167 222)</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>2 981 423</u>	<u>10 259 704</u>	<u>2 208 897</u>	<u>7 843 905</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		163 278	1 063 407	(960 267)	(170 014)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>3 144 701</u>	<u>11 323 111</u>	<u>1 248 629</u>	<u>7 673 891</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(163 278)	(1 063 407)	960 267	170 014
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	(44 102)	39 465	56 485
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		20 290	73 884	14 252	71 534
Frais de négociation de titres		-	-	(62)	(182)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u><u>3 001 713</u></u>	<u><u>10 289 486</u></u>	<u><u>2 262 551</u></u>	<u><u>7 971 742</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>du 01/10/2024 au 31/12/2024</i>	<i>du 01/01/2024 au 31/12/2024</i>	<i>du 01/10/2023 au 31/12/2023</i>	<i>du 01/01/2023 au 31/12/2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 001 713	10 289 486	2 262 551	7 971 742
Résultat d'exploitation	2 981 423	10 259 704	2 208 897	7 843 905
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 290	73 884	14 252	71 534
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	(44 102)	39 465	56 485
Frais de négociation de titres	-	-	(62)	(182)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4 062 922	42 736 621	(17 509 405)	17 747 645
Souscriptions				
- Capital	31 805 431	129 865 721	16 066 448	102 132 335
- Régularisation des sommes non distribuables	1 964 792	8 007 536	897 196	5 664 468
- Régularisation des sommes distribuables	1 910 551	4 348 481	883 432	3 192 049
Rachats				
- Capital	(28 132 332)	(90 609 855)	(31 738 082)	(85 147 084)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 738 247)	(5 590 188)	(1 774 701)	(4 732 060)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 747 273)	(3 285 074)	(1 843 699)	(3 362 063)
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 064 635	53 026 107	(15 246 854)	25 719 388
ACTIF NET				
En début de période	178 043 554	132 082 082	147 328 936	106 362 694
En fin de période	185 108 189	185 108 189	132 082 082	132 082 082
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	1 267 827	985 856	1 117 004	843 715
En fin de période	1 296 934	1 296 934	985 856	985 856
VALEUR LIQUIDATIVE	142,727	142,727	133,977	133,977
TAUX DE RENDEMENT	1,63%	6,53%	1,58%	6,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une société d'investissement obligataire à capital variable de type capitalisation, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 26 octobre 1998 à l'initiative de la société « UBCI » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances, en date du 03 novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la société « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé la société « UBCI Bourse » depuis le 15 mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des

obligations de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

• *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

• *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 113.531.830 dinars, et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% actif net
Obligations et valeurs assimilés			109 243 952	113 531 830	61,33%
Obligations des sociétés			32 130 000	33 386 506	18,04%
TN0003400660	A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	10 000	400 000	426 062	0,23%
TNDE9EH7SA12	A.BANK SUB 2023-2 T10.05%	30 000	2 400 000	2 432 777	1,31%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	600 000	609 995	0,33%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	25 000	2 000 000	2 143 213	1,16%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7%	40 000	3 200 000	3 257 786	1,76%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	5 000	300 000	306 641	0,17%
TNCTFWVUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	5 000	300 000	307 125	0,17%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	30 000	2 400 000	2 441 088	1,32%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASE 2024-1 10.6%	30 000	3 000 000	3 198 641	1,73%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	9 700	194 000	195 525	0,11%
TN9MG9SI38K0	BIAT SUB 2022-1 T+2.95%	20 000	2 000 000	2 101 567	1,14%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	5 000	100 000	101 138	0,05%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	20 000	1 600 000	1 705 556	0,92%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A 10.7%	30 000	3 000 000	3 175 890	1,72%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	5 900	236 000	249 095	0,13%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 10.6 %	15 000	1 500 000	1 579 805	0,85%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 10.5 %	30 000	3 000 000	3 073 184	1,66%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	30 000	2 400 000	2 568 380	1,39%
-	ATL 2024-2 10.35 %	10 000	1 000 000	1 004 991	0,54%
-	BTK 2024-1 TMM+2.50 %	25 000	2 500 000	2 508 047	1,35%
Emprunt national			53 975 000	55 750 786	30,12%
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	20 000	2 000 000	2 019 730	1,09%
TNEFT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	20 000	2 000 000	2 018 516	1,09%
TNVE955M6R90	E.NAT 2023 T3 CB TF 9.8%	50 000	5 000 000	5 114 916	2,76%
TN5XZZ454U2	EMP NAT 2022 T1 CC TF 9.1%	70 500	7 050 000	7 456 374	4,03%
TNQHMI7RIBR5	EMP NAT 2022 T1 CC TV T+2.65 %	10 000	1 000 000	1 067 328	0,58%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF 9.6%	30 000	3 000 000	3 124 353	1,69%
TN11TIB0EPV4	EMP NAT 2022 T2 CC TV T+2.4%	30 000	3 000 000	3 134 446	1,69%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	52 250	5 225 000	5 410 432	2,92%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	15 700	15 700 000	16 263 514	8,79%
TN3QL5M1QLW6	EMP NAT T3 2021 CAT C 8.9%	4 000	4 000 000	4 034 332	2,18%
TNLBC9INKV10	EMP NAT 2024 T3 CC TV	40 000	4 000 000	4 095 756	2,21%
-	EMP NAT 2024 T4 CB TV	20 000	2 000 000	2 011 089	1,09%
BTA			23 138 952	24 394 538	13,18%
TN0008000622	BTA 03-2026	2 000	1 830 400	2 060 315	1,11%
TN0008000606	BTA-04-2028	9 000	8 678 800	9 254 924	5,00%
TN0008000580	BTA-10-2026	13 000	12 629 752	13 079 299	7,07%
TOTAL			109 243 952	113 531 830	61,33%
Pourcentage par rapport à l'Actif					61,18%

Note 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 69.884.127 dinars, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	<u>Certificats de dépôt</u>	51 399 993	52 130 781	28,16%
TNZPMC8EFKU7	Certificat de dépôt BT au 14/02/2025 à 9,49% 100 jours	4 897 264	4 954 136	2,68%
TNJ47REEEQ13	Certificat de dépôt BT au 17/02/2025 à 9,49% 60 jours	2 962 631	2 970 630	1,60%
TN7K8J32AB27	Certificat de dépôt BT au 19/02/2025 à 9,49% 50 jours	2 968 778	2 969 395	1,60%
TNIRBETS19Q1	Certificat de dépôt BTE au 17/07/2025 à 10,47% 360 jours	9 241 785	9 566 485	5,17%
TN3P6R2E2ZX4	Certificat de dépôt BTK au 12/02/2025 à 9,99% 100 jours	4 891 997	4 953 917	2,68%
TNQYL94W68X5	Certificat de dépôt BTK au 13/02/2025 à 9,99% 100 jours	1 956 799	1 981 133	1,07%
TNTPABET8SC3	Certificat de dépôt BTK au 14/03/2025 à 9,99% 120 jours	3 896 874	3 937 316	2,13%
TN9J7UYI5EG4	Certificat de dépôt BTK au 26/03/2025 à 9,99% 100 jours	1 956 799	1 963 554	1,06%
TNBI1HXXFFD0	Certificat de dépôt BTL au 12/03/2025 à 10,19% 90 jours	2 450 316	2 461 142	1,33%
TN7KM8VNM1N9	Certificat de dépôt BTL au 15/01/2025 à 10,14% 120 jours	1 947 688	1 993 715	1,08%
TNR68LSHA5M3	Certificat de dépôt BTL au 19/03/2025 à 10,19% 120 jours	3 408 018	3 440 275	1,86%
TNX8BL9E0US0	Certificat de dépôt BTL au 24/01/2025 à 10,14% 130 jours	4 858 707	4 974 253	2,69%
TNGVM7XLME60	Certificat de dépôt TSB au 29/01/2025 à 9,49% 30 jours	5 962 338	5 964 830	3,22%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>	17 500 081	17 753 346	9,59%
	Pension livrée BH au 20/01/2025 à 8.99%	3 999 998	4 050 702	2,19%
	Pension livrée BNA au 03/01/2025 à 8.6%	999 019	1 015 240	0,55%
	Pension livrée BTE au 03/01/2025	2 000 676	2 034 633	1,10%
	Pension livrée BTE au 03/02/2025	3 000 051	3 047 606	1,65%
	Pension livrée BTE au 14/02/2025	2 000 336	2 031 464	1,10%
	Pension livrée BTL au 02/01/2025 9.3%	2 500 000	2 557 464	1,38%
	Pension livrée BTL au 10/01/2025 9.3%	3 000 000	3 016 237	1,63%
	TOTAL	68 900 074	69 884 127	37,75%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			37,66%

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2024 un solde nul contre un solde de 243 dinars au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	-	243
Total	<hr/> -	<hr/> 243

Note 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 418.864 dinars contre 163.301 dinars au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	186 162	-
Dépositaire	46 540	36 450
Distributeurs	186 162	126 851
Total	<hr/> 418 864	<hr/> 163 301

Note 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 33.448 dinars contre 39.481 dinars au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Etat, retenue à la source	-	16 475
Redevance CMF	15 544	11 848
Charges à payer	17 904	11 158
Total	<hr/> 33 448	<hr/> 39 481

Note 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	124 408 190
Nombre de titres	985 856
Nombre d'actionnaires	713

Souscriptions réalisées

Montant	129 865 721
Nombre de titres émis	1 029 104
Nombre d'actionnaires nouveaux	376

Rachats effectués

Montant	(90 609 855)
Nombre de titres rachetés	(718 026)
Nombre d'actionnaires sortants	(157)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables	(4 079)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	(44 102)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	73 884
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	7 673 891
Régularisation du résultat antérieur, incorporé au capital	2 421 427

Capital au 31/12/2024

Montant	173 785 078
Nombre de titres	1 296 934
Nombre d'actionnaires	932

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 04 Avril 2024.

Note 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1.928.842 dinars pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024, contre 1.693.818 dinars pour la même période de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	628 838	2 336 851	481 650	2 013 986
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (BTA et Emprunt National)	1 300 004	4 917 197	1 212 169	3 932 039
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>				
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>				
- Dividendes	-	56 945	-	-
Total	1 928 842	7 310 993	1 693 818	5 946 025

Note 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les revenus des placements monétaires enregistrés au cours de la période allant du 01/10 au 31/12/2024 s'élève à 896.538 dinars, contre 392.681 dinars pour la même période de l'exercice 2023, et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
Intérêts des dépôts	14 542	61 542	20 751	155 945
Intérêts des certificats de dépôt	881 996	2 354 948	371 930	888 046
Total	896 538	2 416 490	392 681	1 043 990

Note 12 : REVENUS DES PRISES EN PENSION

Les intérêts perçus au titre des opérations de prise en pension s'analyse comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
intérêts perçus au titre des opérations de prise en pension	634 495	2 207 853	496 153	2 195 705
Total	634 495	2 207 853	496 153	2 195 705

Note 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024 à 418.864 dinars, contre 328.052 dinars pour la période allant du 01/10 au 31/12/2023, se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	186 162	649 490	145 801	522 041
Rémunération du dépositaire	46 540	162 372	36 450	130 510
Rémunération des distributeurs	186 162	649 490	145 801	522 041
Total	418 864	1 461 352	328 052	1 174 592

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024 à 59.588 dinars, contre 45.704 dinars pour la période allant du 01/10 au 31/12/2023, se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
Redevance CMF	46 540	162 372	36 450	130 510
Taxes	7 146	28 428	3 509	13 920
Frais bancaires	30	121	44	175
Frais de publications	1 563	6 217	1 380	5 476
Honoraires commissaire aux comptes	1 795	7 142	1 800	7 142
Jetons de Présence	2 514	10 000	2 521	10 000
Total	59 588	214 280	45 704	167 222

Note 15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI Bourse ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeur de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UNION CAPITAL et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux au prorata de leurs distributions.